

Personne de référence : Sam Wirtz  
Tél. : +352 73 00 66 - 248  
E-mail : sam.wirtz@rosportmompach.lu

Autorisation n° EAU/AUT/23/0690

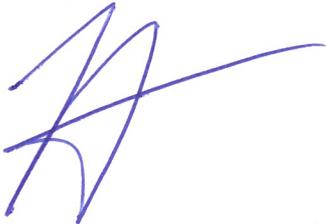
## Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du  
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que la société Flash Immo Project S.à r.l. vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la construction de deux maisons unifamiliales en zone inondable du cours d'eau « Sûre » à Steinheim.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 2 août et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le bourgmestre, f.f.



Le secrétaire,  
contreseing, article 74 de la loi communale

